

L'urbanisme illustré

Approche pratique de l'urbanisme
au travers de cas concrets



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Apprécier la validité et le caractère définitif des autorisations d'urbanisme et garantir la sécurité des opérations de promotion immobilière
- Sécuriser les ventes des constructions irrégulières (ou non) par une information adaptée
- Apprécier les contraintes d'urbanisme à l'occasion de la modification, du changement de destination et la division des immeubles bâtis
- Maîtriser les outils de la division foncière et d'aménagement
- Faire un bon usage du permis valant division
- Sécuriser les ventes de terrain à bâtir en lotissement et en secteur diffus, apprécier les risques résultant de cahiers des charges



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Série de cas pratiques dans tous les thèmes, variant en fonction des demandes et de l'actualité
- Les sujets seront abordés au travers d'exemples concrets et de questions posées par les notaires, dans le cadre d'échanges interactifs



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Bible de documents (textes, doctrine, jurisprudence)
- PowerPoint



FORMATEURS

Claire-Lise COUPINOT
et Christine WIELS
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7 heures

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

Se reporter
à l'annexe CSN



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire
et expert



PLUS-VALUE

Appréhender de
manière concrète les
difficultés récurrentes
rencontrées par
les notaires dans
les différents thèmes
abordés, ébaucher
des solutions
pratiques à l'effet
de garantir et
sécuriser vos actes



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention - thèmes développés

1 **AUTORISATIONS D'URBANISME ET SÉCURITÉ JURIDIQUE**

- Légalité
- Durée de validité
- Transfert
- Caractère définitif

1h30

3 **CONSTRUCTIONS IRRÉGULIÈRES**

- Prescription des actions
- Vente
- Droit de reconstruire

1h

3 **CHANGEMENT DE DESTINATION ET MODIFICATION DE L'IMMEUBLE EXISTANT**

- La maison de l'agriculteur
- La transformation de bureaux en logement et réciproquement
- Résidence hôtelière
- Création de locaux supplémentaires
- Division du bâti

1h30

4 **LOTISSEMENT**

- Champ d'application de la déclaration préalable et du permis d'aménager
- Division de lots
- Cahier des charges
- Cristallisation
- Commercialisation

2h

5 **PERMIS VALANT DIVISION**

- Utilisation
- Assiette

1h

Les thèmes sont annoncés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer au gré des demandes et de l'actualité. Un coup de projecteur peut être donné sur un sujet particulier à la demande des participants.